Procès verbal du conseil d'école du Mardi 22 Février 2022

Ecole maternelle La Souleiado à Camaret / Aigues en visio-conférence

Tour de table :

Présents:

Représentant mairie :

Madame Gill, adjointe aux affaires scolaires / enfance et jeunesse Monsieur Largeron, responsable Mairie pôle travaux et espaces verts Monsieur Groby, responsable pôle projets et maintenances

Enseignants:

Mesdames Olivier Christine, Bohigues Laurie, Cauvin Pascale, Copeland Elisabeth, Innocenti Julie, Monsieur Jean François Suc.

Parents d'élèves élus :

Mesdames Tirano Sandra, Chapeau Lucie, Mas Amandine et Loeuillet Sonia

Excusés:

Monsieur le Maire

Madame Célaire, DDEN (Délégué départemental de l'éducation nationale):

M.Bricourt, responsable service jeunesse

Mme Demory Jessica, parent d'élève élu

La séance s'ouvre à 18 heures.

Avant de commencer l'ordre du jour du conseil, M. Suc présente les évolutions du protocole sanitaire en vigueur dans l'école à compter du 21 Février jusqu'à nouvel ordre.

Le protocole sanitaire passe du niveau 3 au niveau 2 :

- Allègement des règles de limitation du brassage des élèves : récréation par groupe de classes (classe PS et PS/MS ensemble et classe GS , MS et GS/MS ensemble)
- Fin de l'obligation du port du masque en extérieur
- Réalisation d'un seul test (autotest ou antigénique) à J2 pour enfant contact à risque (attestation fournie par l'école pour la délivrance de l'autotest gratuit)
- Suppression de la présentation de la déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests.

1. Inscriptions et effectifs prévus pour la rentrée 2022 2023 :

Inscriptions

Les inscriptions se font d'abord au Point Information Jeunesse (PIJ) de la Mairie à la Maison Pour Tous. Suite à cette inscription un certificat d'inscription est établi puis transmis au directeur qui prendra directement contact par mail ou par téléphone avec les nouveaux parents pour leur communiquer les informations indispensables pour la rentrée.

Le directeur rappelle que seuls les enfants nés en 2019 pourront être accueillis en petite section de maternelle c'est-à-dire les enfants qui ont ou qui auront trois ans dans l'année d'entrée en petite section.

Effectifs prévus pour la rentrée 2022/2023

Pour la rentrée 2022/2023 sont prévus :

- PS 47 (année 2019)
- MS 41 (année 2018)
- GS 42 (année 2017)

Soit un total de 130 enfants répartis sur 5 classes soit une moyenne de 26 élèves par classe Ces prévisions sont données à titre indicatif en s'appuyant sur les tables annuelles de naissance communiquées par la Mairie : 50 avis de naissances en 2019. En moyenne une dizaine d'enfants sont scolarisés à l'école privé de Camaret ce qui est compensé par le fait que de nombreux logements se sont construits sur Camaret supposant l'arrivée de nouvelles familles avec des enfants en âge d'aller à l'école. De plus, par rapport aux valeurs de l'an dernier (44 attendus et 41 inscrits), un différentiel de 3 est à prendre en compte. Aussi en tenant compte de ces éléments, pour la rentrée prochaine sont attendus 47 enfants en PS.

2.Plan Particulier de Mise en sûreté (PPMS) :

L'objectif du PPMS est de permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels face à des situations de risques en attendant l'arrivée des secours ou le retour à la normale.

L'école maternelle peut être confrontée à des accidents majeurs d'origine naturelle (inondations), technologique (nuage toxique, explosion) ou à des situations d'urgence particulières (attentat / intrusion de personnes étrangères). 2 PPMS sont donc mis en place au sein de l'école :

- PPMS accident majeurs d'origine naturelle ou technologique: inondation et risques nucléaire
- PPMS attentat /intrusion avec exercice réalisé le 22 octobre 2021 en présence de la gendarmerie De cet exercie plusieurs enseignements sont à tirer :
 - nécessité d'installer un boitier PPMS en extérieur dans la cour des grands
 - confinement devant danger immédiat puis éventuellement évacuation
 - connection des alarmes des 2 bâtiments
 - utilisation des télécommandes alarmes (une pour chaque classe)

Pour rappel, concernant le risque nucléaire, nous disposons de boîtes de 10 comprimés d'iode stable dosés à 65 mg (date limite mars 2025) :

- 2 comprimés pour les adultes et les jeunes de plus de 12 ans
- 1 comprimé pour les enfants de 3 à 12 ans

Les dossiers PPMS actualisés précisant les plans de confinement et d'évacuation ont été envoyés à la Mairie, à la Police Municipale et à la Gendarmerie (Mme Terris, référente sécurité des écoles) en début d'année scolaire.

La Mairie a assuré le remplacement des barres de céréales (15 boîtes) le 07 décembre 2021 : 3 boîtes pour la classe 7 dans le bâtiment annexe et 12 boîtes dans la salle de motricité. La date limite des boîtes de céréales est le 05/11/2022. Un stock de bouteille d'eau est également entreposé en salle de motricité (5 pack) et 1 pack pour la 7ème classe. Pour information, le contenu de la malette est donné juste avant la date d'expiration au centre de loisirs pour éviter un gaspillage alimentaire.

Dans cette période de Covid 19, les exercices de sécurité sont maintenus en privilégiant un scénario de confinement par classe et une évacuation prévoyant un espace suffisant entre les classes (exercie incendie).

Pour l'exercice accident majeur d'origine naturelle ou technologique, chaque enseignant gère individuellement sa classe (regroupent sur les bancs), prêt à être évacuer en cas de nécessité.

Pour l'éxercice incendie, les élèves sont évacués par classe et une distance suffisante sera maintenue entre les classes.

Ces exercices seront effectués dans le courant de l'année.

Lors du dernier conseil d'école, le mardi 12 Octobre 2021, M. le Maire avait informé le conseil que de nouveaux téléphones sans fil seraient mis en service après les vacances de Toussaint. Chaque espace de l'école serait équipé d'un téléphone : les salles de classe, le bureau de la direction, la salle de motricité, la cantine. A ce jour, les téléphones de l'école n'ont pas été changés.

M.Groby précise que les travaux concernant l'installation de la fibre au sein de l'école sont en cours de réalisation et qu'une formation est prévue pour l'usage de ces nouveaux téléphones : des échanges téléphoniques au sein de l'école et aussi avec les différents services de la Mairie seront possibles en interne (Liaison IPS-Amplificateur Wifi). Il sera également possible de téléphoner vers l'extérieur depuis chaque poste.

3. Travaux d'entretien:

M. Suc détaille les interventions et les travaux réalisés pour la période écoulée :

- Réparation des toilettes adultes
- Serrage de vis des chaises des enfants
- Réparation balançoire dans cour des petits
- Montage et réparation d'engins roulants pour les enfants
- Réparation des 2 bancs dans la cour de récréation des grands
- Intervention pour réparation fuite WC enfants
- Fixation au sol d'une dalle PVC qui s'était décollée
- Enlèvement des cartons vides des commandes reçues
- Réparation d'une vanne du chauffage à l'origine d'un chauffage excessif dans les classes

Le personnel du service technique passe le mercredi matin pour réaliser les travaux à effectuer.

Lors du dernier conseil d'école, M. le Maire avait précisé qu'un projet avec le magasin Intermarché était à l'étude concernant le terrain ombragé qui se situe devant la classe 7. L'équipe enseignante avait renouvellé son souhait de bénéficier de cet espace ombragé au profit des enfants au moment des fortes chaleurs.

Mme Gill informe le conseil que ce terrain sera mis à disposition de l'école avec la réalisation de quelques aménagements permettant aux enfants de profiter de l'ombrage des arbres de ce terrain par forte chaleur. M. Largeron précise que le bac de jardinage de la classe 7 a été installé.

M.Suc remercie la Mairie pour l'ensemble des travaux réalisés qui contribuent à améliorer les conditions de travail des enfants et du personnel de l'école. M. Suc attire l'attention des membres du conseil d'école sur l'état du goudron des cours de récréation (fissures liées à la présence des racines des arbres).

M. Groby annonce que l'école maternelle sera la prochaine école à faire l'objet de travaux de rénovation : isolation (murs et plancher) et mise en place d'un nouveau mode de chauffage. L' isolation de la toiture a déjà été réalisée les années précédentes.

Plusieurs travaux reste en attente :

- la pose d'une pelouse synthétique autour d'un arbre et sur certains espaces de la cour des PS.
- Création d'un auvent au dessus porte d'entrée de la classe 7 (travaux prévu mi-Mars)

M. Suc demande le retournement de la terre des bacs de jardinage pendant les vacances de Pâques afin de mener à bien les activités de jardinage du projet d'école

4.Projet d'école :

Activités pédagogiques complémentaires (APC) :

Ces activités en plus des 24 heures hebdomadaires d'enseignement sont proposées aux élèves des classes MS et GS.

Au sein de l'école maternelle, ces activités sont organisées tous les jours de la semaine d'école de 11h35 à 12h05.

Les familles dont les enfants sont concernés par ce dispositif sont informées par écrit et confirment ou non l'inscription de leur enfant.

Ce sont 24 élèves qui ont bénéficié de ce dispositif pour la période de Noël jusqu'aux vacances Février.

Axes prioritaires du projet ecole :

Le projet d'école comprend 2 axes prioritaires:

AXE 1	Améliorer la maîtrise du langage
AXE 2	Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes

Pour chaque axe, l'équipe enseignante a élaboré un programme d'action déclinable annuellement.

Axe 1: Améliorer la maîtrise du langage avec 4 actions:

- Exploitation de la BCD
- Activité de jardinage, support à la pratique des divers usages du langage oral
- Développer une culture littéraire commune autour des contes d'ici et d'ailleurs
- Liaison inter-cycle GS /CP (action suspendue suite au COVID)

Axe 2: Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes avec 2 actions:

- Exploitation de jeux mathématiques
- Activité de jardinage, support à la résolution de problèmes

Dans le cadre de la convention avec la CCAOP (Communauté des communes Aygues Ouvèze en Provence), l'école maternelle bénéficie pour l'ensemble des classes d'un atelier du Naturoptère par année. L'an dernier, l'école n'a pas accueilli d'atelier suite au confinement. Aussi cette année, l'école va bénéficier d'une intervention du Naturoptère pour chaque classe dans le respect du protocole sanitaire. Les dates ne sont pas encore définies. Cette intervention est offerte par la CCAOP.

Dans le cadre du programme de sensibilisation à l'environnement et au tri sélectif, la CCAOP organise un concours de collecte de piles et de petites batteries et notre école maternelle y participe. Chaque classe participante est équipée de caissette permettant aux enfants de déposer les piles et batteries. Régulièrement, un agent du service de la Communauté de communes Aigues Ouvèze vient récupérer et péser les piles colléctées dans les classes. Au terme de ce concours, l'école qui aura collecté le plus grand nombre de piles et batteries se verra décerner le diplôme du « meilleur recycleur de piles » ainsi que d'autres dotations.

Mardi 3 Mai, une sortie scolaire est prévue pour la classe de Mme COPELAND à la « petite ferme » à Villes sur Auzon

Le carnaval sera organisé dans l'école dans le respect du protocole sanitaire le mardi 5 Avril 2022 après-midi. Les parents seront informés par écrit des modalités retenues pour ce moment festif qui se fera par groupe de classe.

La vente des photos scolaires a permis un bénéfice de 581, 03 euros au profit dela coopérative scolaire. Mme Copeland, gestionnaire de la coopérative scolaire informe le conseil d'école qu'elle n'a pas reçu malgré sa demande de dossier de subvention pour la coopérative. Mme Gill se renseigne auprès du service concerné.

5. Questions des parents :

Question autour des horaires de sortie des écoles La Souleiado et Mistral : Demande de parents ayant des enfants scolarisés dans les 2 écoles de modifier les horaires de sortie pour les récupérer à l'heure.

Il a été remonté aux représentants des parents d'élèves qu'il est compliqué pour les familles ayant des enfants à l'école maternelle et à l'école Mistral d'être à l'heure à la sortie de l'école.

Ce problème est récurrent et se pose à 11h25 et 16h25

En effet, le parking de l'école Mistral est inaccessible car rempli et le temps d'effectuer le trajet à pied, les familles arrivent en retard à l'école élémentaire.

Il nous a été soumis de proposer au directeur de l'école maternelle de modifier les horaires comme suit :

 $11h25 \rightarrow 11h20$

 $16h25 \rightarrow 16h20$

M. Suc, directeur de l'école, informe le conseil que les horaires sont les mêmes depuis l'ouverture de l'école maternelle et qu'ils sont fixés par le DASEN (Directeur académique des Services de l'education nationale). Une souplesse a été accordée afin que le portail puisse s'ouvrir à 11h25 et 16h25 pour justement permettre aux parents qui ont des enfants scolarisés dans deux écoles de les récupérer à l'heure. En s'appuyant sur l'organisation de certains parents, M. Suc invite les parents à s'organiser entre familles pour que certains se chargent de récupérer les enfants à la maternelle pendant que d'autres récupèrent les enfants en élémentaire. M. Suc qui s'est déjà entretenu avec le parent auteur de la question, reste à la disposition de ce parent s'il souhaite à nouveau prendre RDV. Lors du dernier conseil d'école de l'école Mistral, cette question a été bordée et la directrice a rappelé que les la sortie des élèves ne se finissait pas à 11h30 ou 16H30 du fait de la sortie de tous les élèves de l'école sur ce créneau.

Question sur le matériel mis à disposition des enfants sur le temps de récréation:

Une maman demande s'il serait possible que les enfants puissent avoir à disposition un ou deux ballons en mousse durant les récréations.

Cette proposition a été envisagée par le passé mais très rapidement les ballons mis en service se sont déchirés : des morceaux de mousse se sont retrouvés partout dans la cour rendant inutilisables ces ballons. Les enfants disposent dans la cour de plusieurs jeux : balançoires, marelles, engins roulants (vélos, trotinettes) et des craies dont l'usage est réglementé par les enseignants de service de récréation.

Question autour des livres de Noël offert par la Mairie:

Une famille a fait remonter qu'il semblerait que le livre reçu par les enfants à Noël et offert par la Mairie, soit le même que l'an dernier. Elle souhaitait juste faire remonter l'information.

Le choix des livres jusqu'à l'année dernière appartenait à la Mairie sans concertation de l'équipe enseignante. Les livres étaient distribués par l'intermédiaire des ATSEMs sous papier cadeau.

Cette année, l'équipe enseignante a eu le choix parmi une selection d'ouvrages mais les livres choisis par certains enseignants étaient en rupture de stock. Mme Gill s'en excuse auprès des parents.

Question sur les photos scolaires:

Une famille a fait remonter un souci avec les photos de classe. Il semble que cette année à nouveau, il y ait des problèmes de qualité sur certaines photos.

M. le directeur rappelle qu'il n'y a pas d'obligation d'achat des photos scolaires. Les parents peuvent refuser d'acheter les photos scolaires lorque celles-ci ne correspondent pas à leur attente. Pour rappel, la vente des photos se fait par internet, les parents ayant la possibilité de voir la photo avant de pouvoir l'acheter.

M. Suc invite le parent concerné à se rapprocher du photographe et de lui même pour voir ce qu'il en est exactement. La photographe, Mme Neron Laure a fait preuve de réactivité face aux demandes de certains parents et a fait des efforts concernant la prise de photos (luminosité, cadrage).

Représentant des Parents d'élèves au conseil d'école

Le Directeur M. Jean François SUC